



Aquiescement saisie-attribution

Par **spikine**, le 19/03/2012 à 13:27

Bonjour,

Je me permets de vous contacter, car j'aurai une petite question à vous poser.

Effectivement j'ai eu une saisie sur mon compte bancaire le 24/02/2012 d'un montant de 457 €. J'ai réglé une grosse partie de ma dette à l'huissier suite à cette saisie bancaire et j'ai obtenu un échéancier accordé pour régler le solde de cette dette.

Ce 19/03/2012 j'ai reçu de l'huissier un document pour l'aquiescement saisie-attribution. Si je signe ce document, va-t'il débloquent mon compte bancaire ? Car mon salaire de Mars sera versé dans 1 semaine, et j'espère ne pas être à nouveau saisi et bloqué, ayant réglé une partie de ma dette et établi un échéancier accordé pour le solde.

Vous remerciant par avance, de votre aide
Cordialement,

Par **edith1034**, le 19/03/2012 à 13:47

vos compte est déjà débloqué

les sommes sont mis à part

signer l'aquiescement permet à l'huissier de toucher tout de suite au lieu d'attendre

pour tout savoir sur la saisie sur un compte bancaire

<http://www.fbls.net/saisiebanqueinfo.htm>

Par **spikine**, le **19/03/2012** à **13:59**

Merci beaucoup de votre réponse et de votre aide,
Cordialement,

Par **edith1034**, le **19/03/2012** à **17:12**

bien à vous !